

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST.U n° 93.001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 19 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

11 Janvier 1993

11 Janvier 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM.BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON par M. LE GUEUT
Mme PELTIER par M. QUENTIN

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE et MOULINEAU

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 29

OBJET : Plan d'Occupation des Sols de VAUX-SUR-MER

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 11 Décembre 1992, le Conseil

Municipal de VAUX SUR MER a décidé de mettre en révision partielle son POS sur le territoire de la ZAC des HAUTES FOLIES.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme, la commune de VAUX SUR MER souhaite connaître la position de la Ville de ROYAN quant à sa consultation sur le projet de POS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur Le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- VU la délibération du Conseil Municipal de VAUX SUR MER,
- CONSIDERANT que la Ville de VAUX SUR MER possède une grande partie de son territoire en limite de celui de ROYAN.

D E C I D E

- d'être consulté, en application de l'article R 123-6 du Code de l'Urbanisme sur le projet de révision partielle du POS de la commune de VAUX SUR MER.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 20 Janvier 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint